
Jour de séance 9

le mardi 7 novembre 2017

13 h 50

Prière.

M. Northrup présente ses excuses à la Chambre pour ses actions à la fin de la séance jeudi dernier, pendant les déclarations de condoléances.

Conformément à l'article 10 du Règlement, l'hon. M^{me} Rogers soulève la question de privilège pour dénoncer une affiche représentant une caricature d'elle-même, du premier ministre et d'une candidate libérale qui a été distribuée à Moncton puis diffusée par divers organes médiatiques.

M^{me} Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de la Seaside Park Elementary School s'opposant à ce que la prestation des services alimentaires soit confiée à Chartwells. (Pétition 7.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à appuyer la construction d'un nouveau centre aquatique à Fredericton. (Pétition 8.)

M. Boudreau donne avis de motion 15 portant que, le vendredi 10 novembre 2017, appuyé par M. Doherty, il proposera ce qui suit :

attendu que le chef de l'opposition officielle a travaillé pour Irving Oil pendant 33 ans et était cadre supérieur lorsqu'il a pris sa retraite ;

attendu que l'allègement de l'impôt foncier applicable pendant 25 ans au terminal de Canaport LNG, qui a réduit de millions de dollars les impôts fonciers perçus, a été consenti par le gouvernement conservateur en 2005 ;

attendu que le site Web créé dans le cadre de la campagne à la direction du Parti progressiste-conservateur indique ce qui suit à propos du chef de l'opposition : « Il a fait partie de l'équipe Irving dans les négociations avec Repsol sur le projet de Canaport LNG » ;

attendu que, le 19 mars 2005, Irving Oil a publié dans le *Telegraph-Journal* une annonce pleine page s'adressant aux gens de Saint John et contenant une lettre ouverte écrite à leur intention pour tenter d'expliquer pourquoi l'entente sur l'impôt foncier du terminal de GNL constituait un si bon marché pour la ville ;

attendu que, à titre de cadre chez Irving Oil, le chef de l'opposition était l'un des signataires de ladite lettre ;

attendu que le chef de l'opposition a dit ce qui suit à l'Assemblée législative le 26 octobre 2017 : « Il s'agit d'un allègement fiscal auquel, comme je l'ai déclaré très clairement et publiquement, je n'ai nullement participé. » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le chef de l'opposition à répondre aux questions suivantes : 1) Croit-il encore que l'entente fiscale visant le terminal de Canaport LNG représentait un bon marché pour les gens de Saint John? 2) Croit-il que l'entente fiscale visant le terminal de Canaport LNG a été conclue hâtivement et que les gens de Saint John auraient dû être invités à participer à des consultations et à exprimer leur opinion dans le cadre du processus? 3) Le chef de l'opposition officielle expliquerait-il le rôle qu'il a joué pour ce qui était d'inciter les gens de Saint John à accepter l'entente fiscale visant Canaport LNG?

M. Flemming donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 16 novembre 2017, appuyé par M. Savoie, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute lettre écrite au député de Campbellton-Dalhousie à propos de sa récusation ou de sa destitution des fonctions qu'il exerçait à titre de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de la réaffectation totale ou partielle de celles-ci, notamment des copies des lettres envoyées à Judy Wagner, à Jean-Marc Dupuis et au ministre des Transports et de l'Infrastructure, quel que ce soit le support, y compris la date à laquelle les lettres ont été écrites, envoyées et reçues par les parties concernées.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 3, 4, 7, 8, 9, 13, 14 et 6 soit appelée.

Le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique

économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. LePage, appuyé par l'hon. M^{me} Harris, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi concernant le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi concernant le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi concernant le Système canadien de référence altimétrique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi concernant le Système canadien de référence altimétrique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi abrogeant la déclaration de fiducie du palais de justice de 1826*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi abrogeant la déclaration de fiducie du palais de justice de 1826*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi sur les animaux exotiques*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi sur les animaux exotiques*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M^{me} Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que l'avis de motion 15 est irrecevable puisqu'il comporte des inexactitudes et des attaques personnelles à l'endroit du chef de l'opposition officielle. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

La séance est levée à 16 h 30.